



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 29 Juin 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 9

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :

23 juin 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

10 JUIL 2023

et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :

10 JUIL 2023

5 - Institutions et Vie Politique

5.6 - Exercice des mandats locaux

Objet : Avis du conseil communautaire sur le maintien de fonction du 1^{er} autre membre du Bureau suite au retrait de sa délégation

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN*				X	
M. Alain DECLOMESNIL*				X	
M. Régis DELIQUAIRE*				X	
M. Didier DUCHEMIN*				X	
M. Marc GUILLAUMIN*				X	
M. Francis HERMON*				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU*				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			43		

*Mme Annick ALLAIN, M. Alain DECLOMESNIL, M. Régis DELIQUAIRE, M. Didier DUCHEMIN, M. Marc GUILLAUMIN, M. Francis HERMON, Mme Natacha MASSIEU ont quitté la séance avant l'examen de la présente délibération.

M. Marc ANDREU SABATER, Président, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par mail adressé à M. le Président en date du 9 juin 2023, M. Gérard MARY, 1^{er} autre membre du Bureau, a demandé le retrait de la délégation qui lui a été attribuée par l'arrêté du Président n°A-2020-13 en date du 31 août 2020. Cette délégation était attribuée à M. Gérard MARY dans le cadre de sa fonction de référent communautaire dédiée à la coordination du suivi et de la gestion des déchets et assimilés sur le secteur de Vire Normandie.

Aussi :

- Vu le procès-verbal d'installation de la séance de conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection des autres membres qui proclame M. Gérard MARY en tant que 1^{er} autre membre du Bureau de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- Vu l'arrêté n°A-2020-13 en date du 31 août 2020 portant délégation de fonction à M. Gérard MARY en sa qualité de 1^{er} autre membre du Bureau de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau lui permettant d'exercer sa fonction de référent communautaire dédiée à la coordination du suivi et de la gestion des déchets et assimilés sur le secteur de Vire Normandie ;
- Vu l'arrêté n°A-2023-6 du 21 juin 2023 portant retrait de la délégation de fonction consentie à M. Gérard MARY en sa qualité de 1^{er} autre membre du Bureau de l'Intercom de la Vire au Noireau, à partir du 29 juin 2023.
- Vu les dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en vertu desquelles lorsque M. le Président retire les délégations de fonction à un Vice-Président ou à des membres du conseil communautaire, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

et considérant l'avis du Bureau communautaire réuni en séance le 12 juin 2023 indiquant qu'afin que l'équilibre de la gouvernance puisse être maintenu en matière de représentation des territoires au sein du Bureau communautaire, il convient que M. Gérard MARY, adjoint de la commune de Vire Normandie, puisse conserver son mandat de 1^{er} autre membre du Bureau.

Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de statuer sur le maintien de M. Gérard MARY dans ses fonctions de 1^{er} autre membre du Bureau de l'Intercom de la Vire au Noireau.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Valérie DESQUESNE

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



